

PARENTHÈSE49

PROJET DE SERVICE FAMILLE PARENTALITÉ 2025-2029

**Parent'ness 49
Nord**

Pôle santé sociale
1 avenue Phileas Fogg
49220 LE LION D'ANGERS
Tel : 02 52 21 07 29

**Parent'ness 49
Est**

7 rue de la libération
49160 LONGUE-JUMELLES
Tel : 02 52 21 08 20

**Parent'ness 49
Centre & siège social**

104 Avenue Pasteur
49100 ANGERS
Tel : 02 41 96 93 93

**Parent'ness 49
Mauges**

15 avenue Françoise Dolto
49600 BEAUPREAU EN
MAUGES
Tel : 02 52 21 02 64

**Parent'ness 49
Choletais**

39 bis Avenue de la
Libération
49300 CHOLET
Tel : 02 41 65 69 69

Table des matières

INTRODUCTION

METHODOLOGIE

I.	PRESENTATION DE PARENTHESE49.....	7
1)	Historique	7
2)	Références, valeurs et cadre déontologique	8
3)	Les fédérations FNAAFP et ADMR.....	8
II.	LES MISSIONS ET LE CADRE DE L'INTERVENTION	9
1)	Les missions	9
2)	Le cadre de l'intervention.....	10
III.	L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION	13
1)	Le conseil d'administration.....	13
2)	L'organigramme	14
3)	Le territoire.....	15
4)	Les moyens matériels	16
5)	Les professionnels	17
6)	Les externalisations fédérales.....	19
IV.	LES FAMILLES ACCOMPAGNEES	20
1)	Portrait du territoire	20
2)	Les familles accompagnées.....	25
3)	La participation des familles	25
V.	L'OFFRE DE SERVICE.....	26
1)	Les activités	26
2)	L'origine et le traitement de la demande	27
	2.1 Demande faite par la famille	27
	2.2 Demande en lien avec un service social ou médico-social	28
3)	L'accompagnement et l'évaluation des interventions	30
	3.1 Sans lien avec un service social	30
	3.2 En lien avec un service social.....	31
4)	La fin de la prise en charge	31
5)	Les actions collectives CAF	31

6)	La prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance	32
7)	Le partenariat et l'ouverture	33
VI. LES RESSOURCES HUMAINES ET LE MANAGEMENT		34
1)	Inventaire RH.....	34
2)	Le recrutement.....	36
3)	L'organisation des temps d'intervention	36
4)	L'organisation des temps hors intervention et réunions administratives	38
5)	Suivi et évaluation du salarié	39
6)	L'accueil de stagiaires, le recrutement d'alternants et immersions	39
7)	La formation.....	40
8)	L'égalité H/F	42
9)	Prévention des risques professionnels	42
10)	Obligation d'emploi de travailleurs porteur de handicap	42
11)	Dialogue social.....	43
VII. LA COMMUNICATION		43
1)	Nom de l'association et identité visuelle	43
2)	Communication externe	44
3)	Communication interne	44
VIII. LA DEMARCHE QUALITE		46
IX. LES AXES D'AMELIORATION		47

GLOSSAIRE

AEMO	ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
AEMOR	ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT - RENFORCEE
AED	AIDE EDUCATIVE A DOMICILE
AEDR	AIDE EDUCATIVE A DOMICILE RENFORCEE
AES	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
ASE	AIDE SOCIALE A L'ENFANCE
CAF	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CESF	CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE
CNAF	CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
CODIR	COMITE DE DIRECTION
CRIP	CELLULE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES INFORMATIONS PREOCCUPANTES
CSE	COMITE SOCIALE ET ECONOMIQUE
DUERP	DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
EJE	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS
EP	EVENEMENT PREOCCUPANT
FNAAFP	FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE
MDD	MAISON DU DEPARTEMENT
MDS	MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES
ME	MONITEUR EDUCATEUR
MECS	MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIALE
MSA	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE
PDS	POLE DES SOLIDARITES
PMSMP	PERIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
SAAD	SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE
TISF	TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE
TMS	TRAVAILLEUR MEDICO-SOCIAL

INTRODUCTION



Le projet de rapprochement entre le service TISF du réseau ADMR de Maine et Loire et l'AAFP49 a pris forme au 01/01/2023. Environ 60 salariés de l'ADMR ont rejoint l'AAFP49 dont le nom est alors devenu AAFP-ADMR puis PARENTHÈSE49 au 01/03/2025.

Le renouvellement de notre ancien projet de service aurait dû intervenir en 2022 mais au regard du projet de rapprochement en cours, nous avons opté, en accord avec nos financeurs, pour un report de celui-ci afin de produire un projet de service qui :

- Intègre notre appartenance au réseau ADMR
- Tienne compte de la nouvelle dimension géographique de notre association
- Soit le fruit d'une réflexion menée avec les équipes issues des deux associations.

Il nous est apparu essentiel d'établir un projet qui prend en compte la nouvelle dimension de notre association et qui soit un outil interne et externe qui affirme ce que nous sommes et ce que nous entendons conjointement devenir au service des familles et de nos partenaires.

METHODOLOGIE

Constitution d'un comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour mission de préparer les journées de travail des groupes, d'en superviser l'ensemble, d'en établir la synthèse et de valider les fiches action.

COMITE DE PILOTAGE

1 Administrateur – le Directeur-2 Cadres de secteur – 1 Assistant de secteur – 1 TISF élue au CSE

Constitution de quatre groupes de travail

Quatre groupes de travail ont été constitués, chaque groupe étant amené à travailler sur des thématiques précises.

Chaque groupe dispose de deux demi-journées de travail, soit quatre jours de travail complets pour l'ensemble des groupes.

Ils sont composés de professionnels TISF et administratifs issus de secteurs différents.

GROUPE 1

BENEFICIAIRES & DEMARCHE QUALITE

Directeur- Cadre de secteur -Responsable de secteur-Assistant de secteur – 4TISF

GROUPE 2

RELATIONS SOCIALE ET MANAGEMENT – CADRE DE L'INTERVENTION

Directeur -Responsable de secteur-Assistant de secteur – 4TISF

GROUPE 3

ORGANISATION DU SERVICE & ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Administrateur - Directeur- Responsable de secteur-Assistant de secteur – 4TISF

GROUPE 4

PARTENAIRES & COMMUNICATION

Directeur- Cadre de secteur --Assistant de secteur – 4TISF

Associer les familles

Les modalités d'association des familles à un projet de service dans notre secteur d'activité n'est pas chose aisée. Se limiter à l'analyse des questionnaires de satisfaction nous semble peu pertinent, constituer un groupe mêlant des familles accompagnées dans le cadre de dispositifs de droit commun ou de mesures administratives ou judiciaires nous semble complexe.

Nous avons opté pour des entretiens, au bureau ou au domicile des familles

FAMILLES AIDEES

25 FAMILLES CONSULTEES LORS D'ENTRETIENS INDIVIDUELS

1 TISF n'accompagnant pas la famille + 1 administratif d'un autre secteur.

5 familles par secteur et par dispositif d'accompagnement

1 guide pour mener l'entretien

Autres contributions : Journée départementale PARENTHÈSE49

Une journée départementale associant l'intégralité des salariés intervenant dans le champ du soutien à la famille a été organisée, elle a été l'occasion de tables rondes avec des partenaires et d'ateliers de réflexion sur le métier et sa pratique.

Les réflexions menées ont été intégrées au projet de service.

ENSEMBLE DES EQUIPES

JOURNEE DEPARTEMENTALE

6 TABLES RONDES – 6 THEMATIQUES

Quelles seraient les meilleures conditions pour l'exercice de mon métier :

Lorsque j'accompagne des familles dont les parents rencontrent des troubles psychiques

Lorsque j'accompagne des familles en CAF

Lorsque j'accompagne des familles avec une mesure PEAD

Lorsque j'accompagne des familles en Visite en présence de tiers.

Lorsque j'accompagne des familles en AEMO

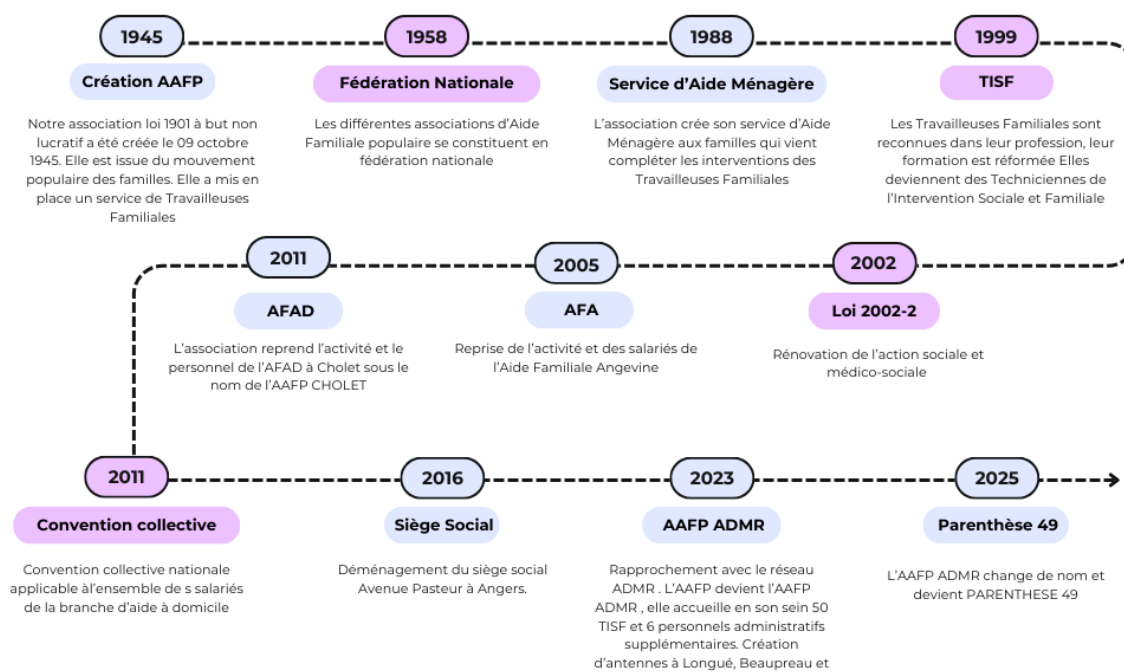
Lorsque je suis amenée à réaliser un évènement préoccupant

I. PRESENTATION DE PARENTHÈSE49

1) Historique

L'AAFP49/CSF, aujourd'hui Parenthèse49, est issue des mouvements populaires de l'après-guerre qui s'attachaient à venir en aide aux familles fragiles.

Ce qui mène notre action à ce jour s'inscrit parfaitement dans ce qui a conduit les fondateurs de notre association à s'engager.



2) Références, valeurs et cadre déontologique

Parenthèse49, riche de 80 ans d'histoire, fonde son engagement et son action sur une éthique sociale forte :

- une adaptation permanente aux évolutions sociales et sociétales ainsi qu'un questionnement continu de nos pratiques
- Un fonctionnement démocratique auquel les salariés sont associés au sein de son conseil d'administration
- Des interventions qui entrent exclusivement dans le champ de l'action sociale auprès d'un public fragilisé ou en risque de l'être.
- La prise en compte des droits des familles accompagnées, le respect des personnes, de leur dignité et de leurs choix de vie, l'adhésion à l'accompagnement proposé, la discrétion et le secret professionnel
- L'intérêt supérieur de l'enfant

3) Les fédérations FNAAFP et ADMR.

Parenthèse49 adhère historiquement (depuis 1958) à la Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire, et depuis le 01/01/2023 à l'Union Nationale ADMR.

Cette double adhésion est une spécificité liée à notre histoire ancienne et récente qui a su dépasser les corporatismes.

Ces fédérations sont membres de l'USB (Union Syndicale de Branche) et représentent les intérêts du secteur de l'Aide à Domicile.

Evolution du secteur, veille sociale et juridique, interventions auprès des ministères et élus, partage de projets inspirants...



II. LES MISSIONS ET LE CADRE DE L'INTERVENTION

1) Les missions

PARENTHÈSE49 intervient auprès des familles en mode prestataire, ses missions sont dirigées vers un objet unique : Venir en soutien auprès de familles fragilisées ou en risque de l'être.

Protéger et sécuriser l'enfant dans sa famille

Favoriser le lien Parent-Enfant

Accompagner vers l'autonomie

Aider à l'insertion

Participer au développement de la dynamique familiale

Soutenir dans les moments clefs de la vie familiale

2) Le cadre de l'intervention

a. Le cadre institutionnel

PARENTHÈSE49 intervient dans un cadre législatif et institutionnel précis, son action s'inscrit dans les politiques publiques des financeurs et institutions.



b. Les outils

Les outils et obligations liés au cadre institutionnel ont été mis en place



c. Les orientations du schéma départemental 2023-2027

PARENTHÈSE49 s'inscrit dans les orientations du schéma départemental Enfance Famille dont les grandes lignes sont énoncées ci-après :

« Le bilan du précédent schéma et la construction des modalités d'élaboration du schéma 2023-2027 avec les partenaires institutionnels ont permis de dégager une première série de défis que devra prendre en compte ce futur schéma :

- La **prévention** | La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance fait de la prévention un **axe majeur de la protection de l'enfance**. Se situant au croisement de multiples politiques, elle vise à prévenir le plus en amont possible les risques de mise en danger de l'enfant en évitant qu'ils ne surviennent ou en limitant leurs effets. Elle regroupe un large panel d'acteurs – la CAF, l'Education nationale, les communes, la prévention spécialisée, les services de PMI, le service social départemental, les acteurs du soin, le tissu associatif – et nécessite pour être efficiente un **cadre de référence commun** et une **articulation des acteurs**. L'offre de prévention de droit commun doit pouvoir être également investie dans les situations de protection afin de réduire les facteurs de risque et accompagner l'enfant et sa famille.
- La **coordination des acteurs pour une prise en charge globale** : Les situations accompagnées révèlent un cumul de difficultés scolaires, une prégnance des problématiques de santé et de handicap, des milieux familiaux caractérisés par leur fragilité sociale et une forte occurrence des ruptures conjugales. L'enjeu est de parvenir à **décloisonner les compétences et les dispositifs existants** pour permettre un accompagnement global de l'enfant et sa famille.
- La **participation des jeunes et de leur famille** : Le secteur social et médico-social, en favorisant l'implication des usagers, s'inscrit dans ce mouvement de fond qui traverse la société. Cependant, l'adhésion au principe de la participation des usagers et la volonté des professionnels à en développer la mise en place, ne conduisent pas systématiquement à une concrétisation effective. Considérant la **participation comme un levier d'amélioration du dispositif d'aide sociale à l'enfance**, les initiatives engagées par le Département et ses partenaires en matière de participation devront être poursuivies.
- L'**offre d'accueil et d'accompagnement** : Malgré les dispositions de prévention et contractuelles instituées par la loi de 2007 qui visaient une décrue des placements, l'activité est en constante augmentation, accrue par la crise sanitaire. Cette augmentation constatée n'est pas une spécificité maino-ligérienne et s'observe à l'échelle nationale. Elle se traduit par une tension de l'offre, une augmentation de la charge des travailleurs sociaux et alimente un sentiment de défiance vis-à-vis de la protection. Le dispositif départemental d'accueil saturé peine de plus en plus à prendre en charge les demandes et tout particulièrement en matière d'accueil physique d'enfants mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans en grande difficulté. Si le précédent schéma a permis une diversification de l'offre et un développement des mesures de milieu ouvert et à domicile, ces évolutions ne répondent pas pleinement aux besoins des enfants et des familles accompagnées.
- La **protection administrative** : La protection administrative est organisée au niveau départemental sous la responsabilité de la Présidente du Conseil départemental. Elle constitue le premier degré de protection. Tandis que le cadre juridique privilégie l'intervention administrative du Département et confère au juge un rôle subsidiaire dans la prise en charge des mineurs en danger, le Maine-et-Loire est un des quatre départements où l'aide sociale à l'enfance est la plus **judiciarisée** : près 90 % des mesures émanent de l'autorité judiciaire, contre 80 % en moyenne à l'échelle nationale. L'intervention administrative ne doit plus demeurer résiduelle : le principe « contractualiste », dans une logique de **soutien à la parentalité** doit pouvoir davantage se traduire dans les accompagnements.

- **L'attractivité des métiers** : La crise de la Covid a vu s'intensifier les alertes sur un **déficit d'attractivité** et la **perte de sens** ressentie par les métiers de la cohésion sociale. Le champ de la prévention et de la protection de l'enfance est touché par le manque de professionnels et leur turn-over, conduisant à une dégradation de la qualité des accompagnements ainsi qu'à des ruptures de parcours. »

III. L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

1) Le conseil d'administration

L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose de deux collèges :

- Un premier collège composé de bénévoles qualifiés
- Un deuxième collège composé de salariés de l'association

Les membres de deuxième collège sont désignés par leurs pairs, ils n'ont pas un rôle de représentation des salariés, mais ils apportent au sein du conseil d'administration leur expertise du terrain. Les membres du deuxième collège ne peuvent être élus au bureau de l'association.

Les administrateurs des deux collèges ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

Les membres du Bureau sont élus pour deux ans au scrutin secret par l'ensemble du Conseil d'administration

Le bureau, à la demande du conseil d'administration prépare les réunions du conseil et exécute ses décisions.

Le bureau est composé :

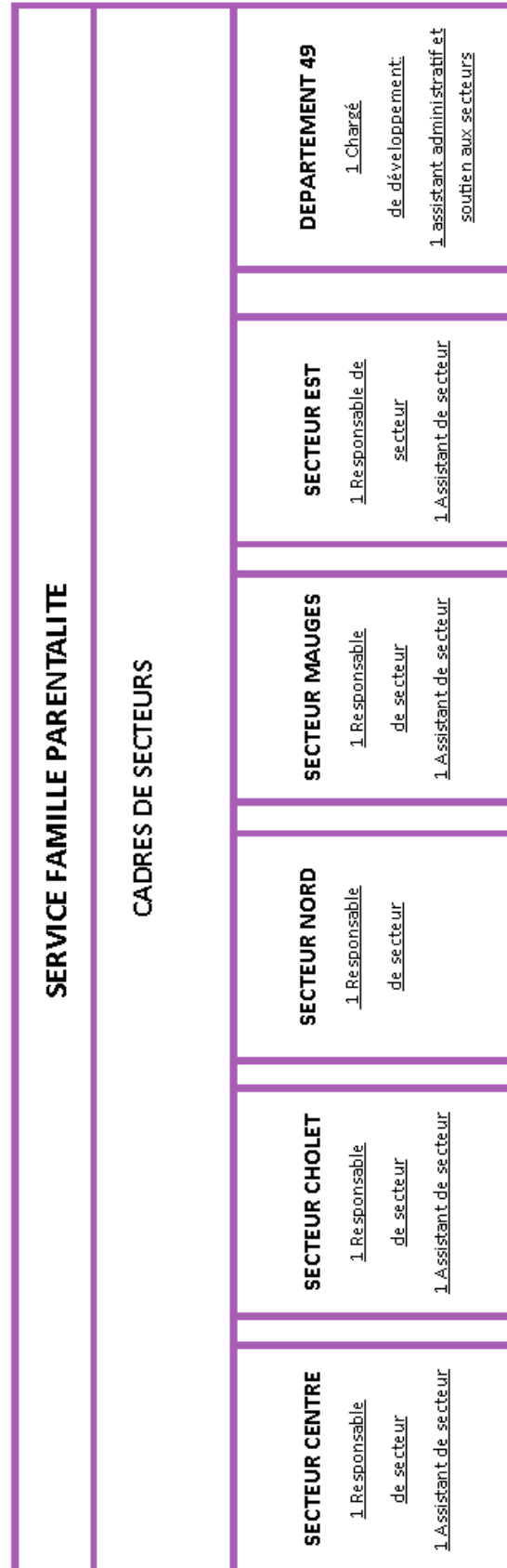
- D'un président
- D'un vice-président pour l'activité Famille
- D'une vice-présidente pour l'activité Autonomie
- D'un trésorier
- D'un secrétaire

Les missions du conseil d'administration :

- Garantit les valeurs de l'association
- Elit les membres du bureau
- Nomme une direction et lui confère des missions via un document unique de délégation
- Arrête le budget
- Définit les orientations stratégiques de l'association

2) L'organigramme

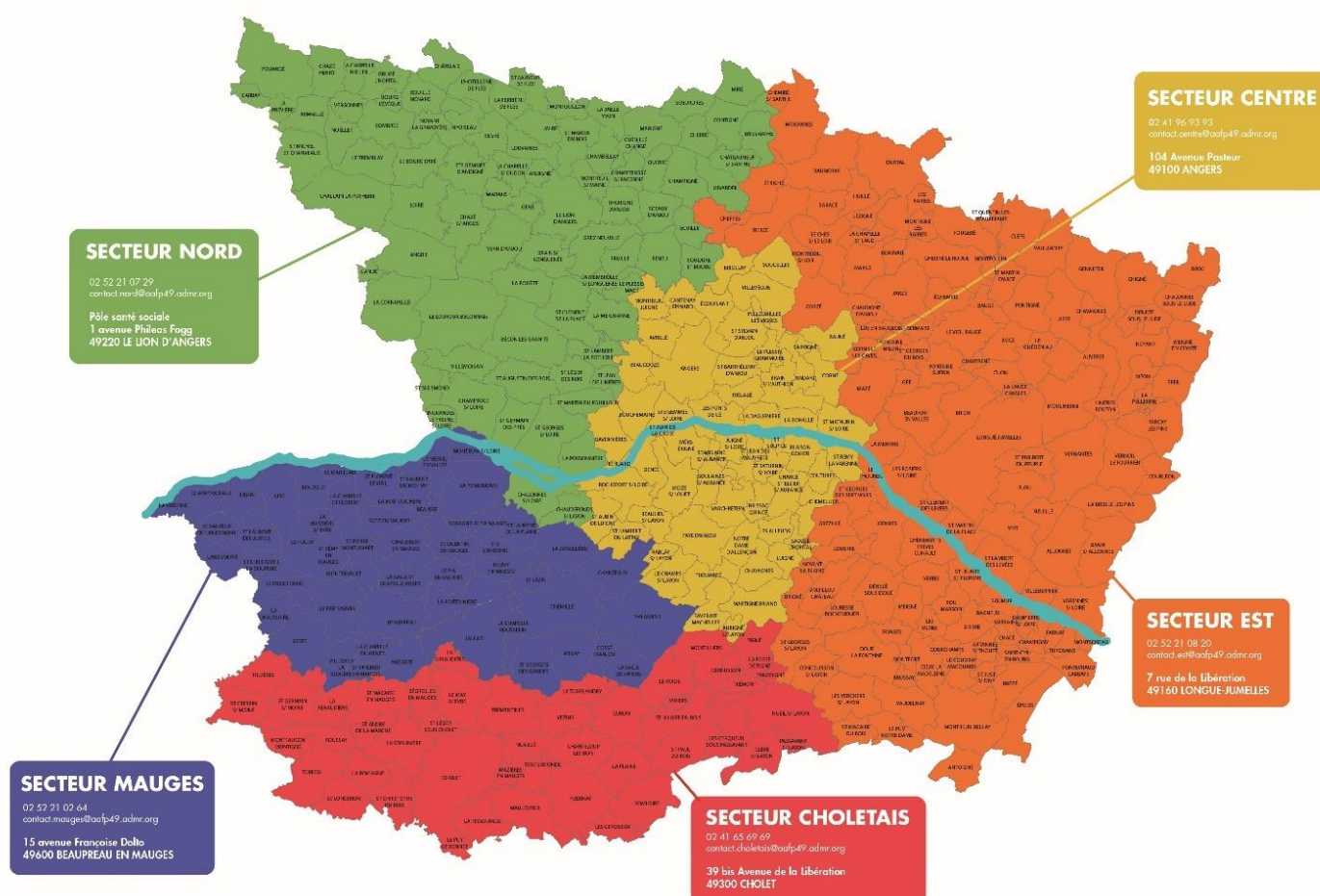
ORGANIGRAMME PARENTHÈSE 49



3) Le territoire

PARENTHÈSE49 intervient sur l'ensemble du département, à des fins de proximité, le territoire a été partagé en cinq secteurs, ces secteurs correspondent à peu près à la division des pôles des solidarités du conseil départemental de Maine et Loire

Secteurs et contacts Parenthèse 49



4) Les moyens matériels

Chacun des cinq secteurs de PARENTHÈSE49 dispose d'un local.

Ces locaux sont ouverts au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les standards téléphoniques sont ouverts aux mêmes heures.

Local Centre & siège social

104 avenue Pasteur – 49100 ANGERS, bail commercial-115 m2

Local de Cholet

39 bis avenue de la libération – 49300 CHOLET, bail commercial – 230 m2

26 rue Grignon de Montfort – 49300 CHOLET , local associatif loué à la ville de Cholet – 28m2 :

- Un local loué à la ville de Cholet, dédié aux visites en présence de tiers en lieu neutre

Local des Mauges

15 rue Françoise DOLTO – 49600 BEAUPREAU, convention de mise à disposition de locaux ADMR – 20m2

Local Nord

Pôle santé social – 1 Avenue Philéas FOGG – 49220 LE LION D'ANGERS, bail professionnel – 30 m2

Local Est

7 rue de la libération – 49160 LONGUE JUMELLES – Bail professionnel – 80m2

Fédération ADMR

La fédération ADMR, sise à ST BARTHELEMY D'ANJOU, met à disposition ses locaux aux associations, notamment pour des réunions ou formations.

Associations locales ADMR

Le maillage territorial de l'ADMR étant total, les associations locales ADMR peuvent constituer une ressource pour les professionnels en déplacement sur le territoire, notamment pour des accès aux commodités, salles de réunions...

Les équipements

- Les mobiliers et matériels informatiques et de communication
 - o Smartphones reliés au système de télégestion
 - o Equipements téléphoniques et informatiques reliés au réseau national ADMR
- Les matériels de sécurité
 - o Gants, masques...
 - o Sièges auto, réhausseurs
- Les matériels pédagogiques et éducatifs
 - o Ressources bibliographiques
 - o Jeux de sociétés
 - o Matériel de bricolage, couture..

L'association prévoit de se doter d'une flotte de véhicules courant 2025.

5) Les professionnels

Les intervenants auprès des familles :

Les TISF : Techniciens de l'intervention sociale et familiale

Titulaires du diplôme d'état TISF ou d'un diplôme de travailleur social de niveau 4, les TISF effectuent une intervention sociale, préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des familles et leur intégration dans leur environnement ainsi qu'à créer ou restaurer le lien social. A travers des activités d'aide à la vie quotidienne, elles apportent un soutien technique, psychologique et éducatif lors de difficultés liées à la grossesse, la maladie, le handicap, un décès ou toutes difficultés sociales... Elles contribuent au développement de la dynamique familiale et tout particulièrement elles apportent un soutien à la fonction parentale.

Les AES Famille : Les accompagnants éducatif et social auprès des familles

Titulaire d'un diplôme d'intervenant social de niveau 3, les AES interviennent à domicile en apportant un soutien matériel, principalement au titre des dispositifs portés par la CAF en soutien à des familles qui rencontrent des difficultés temporaires liées à un évènement qui vient déstabiliser la cellule familiale.

Met en œuvre avec la famille un projet d'intervention personnalisé en soutien matériel et accompagne la famille dans l'exécution des tâches quotidiennes.

L'encadrement de proximité :

Les Responsables de secteurs

Encadre, anime et soutient une équipe de personnel d'intervention à domicile (TISF) et une assistante de secteur.
Assure la mise en œuvre et le suivi des interventions à domicile dans le souci d'une articulation permanente avec le partenariat.

Est le garant de l'accompagnement sur son secteur.

Les cadres de secteur

Les cadres de secteur sont des responsables de secteur qui disposent de missions transverses supplémentaires :

- Soutien aux secteurs
- Participation au CODIR
- Représentation avec la direction auprès des partenaires

Les assistants de secteur

Assiste le responsable TISF dans l'accomplissement de ses missions (planification, liens avec les familles...)

Met à disposition des services administratifs les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la facturation et de la paie notamment.

Tient à jour et en bon ordre l'ensemble des documents administratifs nécessaires au bon fonctionnement du service.

Peut réaliser les évaluations CAF sous la supervision du responsable de secteur.

Le chargé de développement

Développement et suivi de l'activité de prévention primaire (CAF & MSA) en étant garant du respect des procédures.

Développement et suivi de nouvelles activités.

Le directeur

Par délégation du conseil d'administration, il encadre l'ensemble du personnel, il coordonne le fonctionnement et le développement de l'ensemble de l'association. Il représente l'association dans les différentes instances auxquelles il assiste. Il met en œuvre les orientations et projets définis par le conseil d'administration.

Répartition des professionnels par secteur au 01/06/2025

SECTEUR	ADMINISTRATIF	TISF	AES
CENTRE	1 cadre de secteur + 1 assistante de secteur	13	2
CHOLETAIS	1 cadre de secteur + 1 assistante de secteur	13	20 (global avec service PA/PH)
MAUGES	1 responsable de secteur + 1 assistante de secteur	14	NON *
EST	1 responsable de secteur + 1 assistante de secteur	11	NON *
NORD	1 responsable de secteur	6	NON *

- * Les intervention familles relevant d'une prestation AES sont réorientées vers les associations du réseau ADMR.

6) Les externalisations fédérales

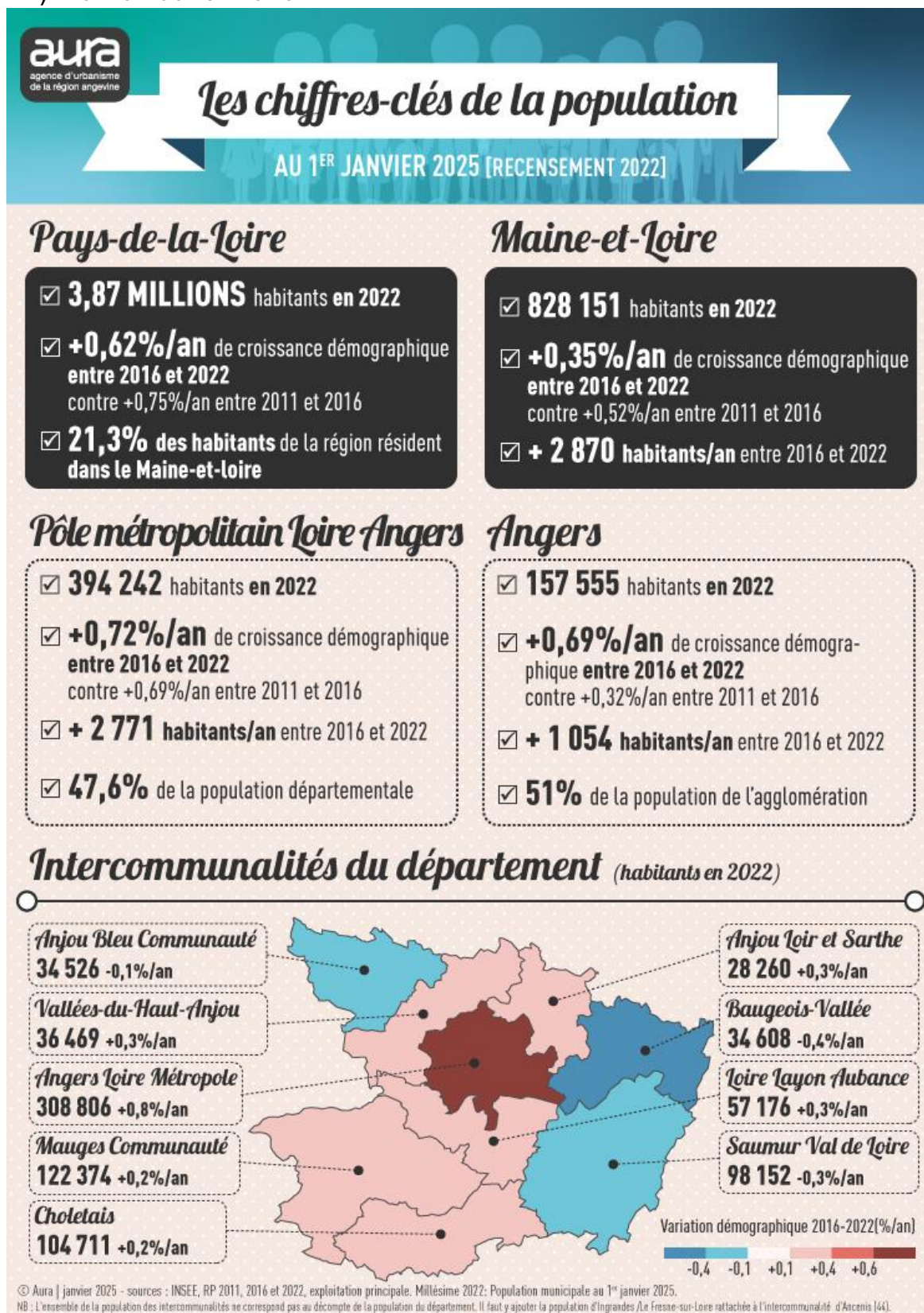
PARENTHÈSE49 a signé une convention de fonctionnement et de relations avec la fédération ADMR du Maine et Loire.

Cette convention cadre les obligations réciproques de la fédération ADMR et de PARENTHÈSE49, elle prévoit, entre autres, d'effectuer (ou d'assister) pour le compte de PARENTHÈSE 49 un certain nombre de tâches qui sont déclinées en Fiches Actions :

- Gestion des autorisations, conventions...
- Démarches qualité
- Gestion administrative
- Gestion budget - finances
- Gestion informatique
- Ressources humaines, juridiques

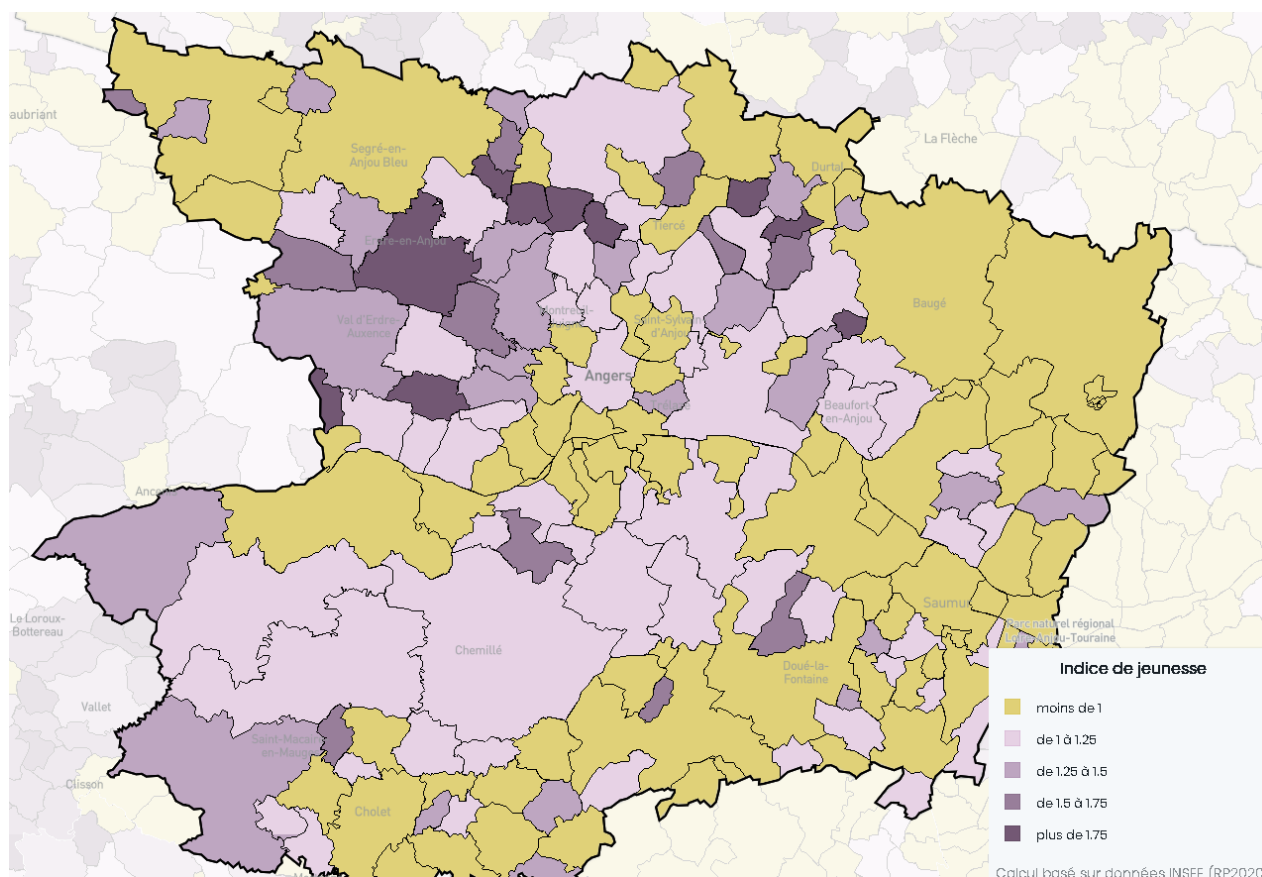
IV. LES FAMILLES ACCOMPAGNEES

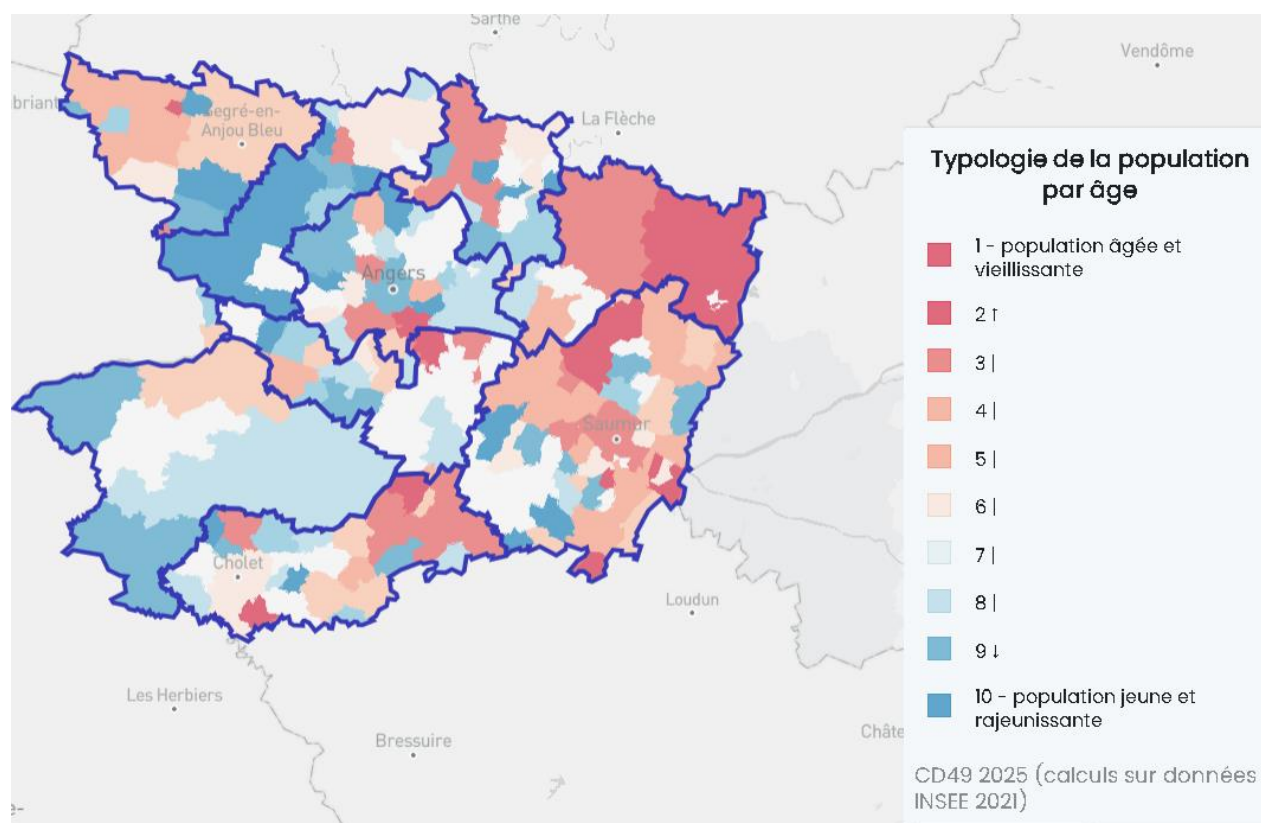
1) Portrait du territoire



Indice de jeunesse : L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

La **part des moins de 25 ans s'établit en 2019 à 31,4%**, contre 30,2% à l'échelle des Pays de la Loire et 29,4% à l'échelle de la France métropolitaine. La part des jeunes de 0 à 15 ans en Maine-et-Loire établie à 19% reste supérieure à celle observée à l'échelle de la France métropolitaine, de 1,2 points. Les territoires infra-départementaux comptant la proportion la plus grande de jeunes entre 0 et 15 ans sont la communauté de communes Vallée du Haut Anjou [23,1%] et la communauté d'agglomération Mauges Communauté [21,4%].

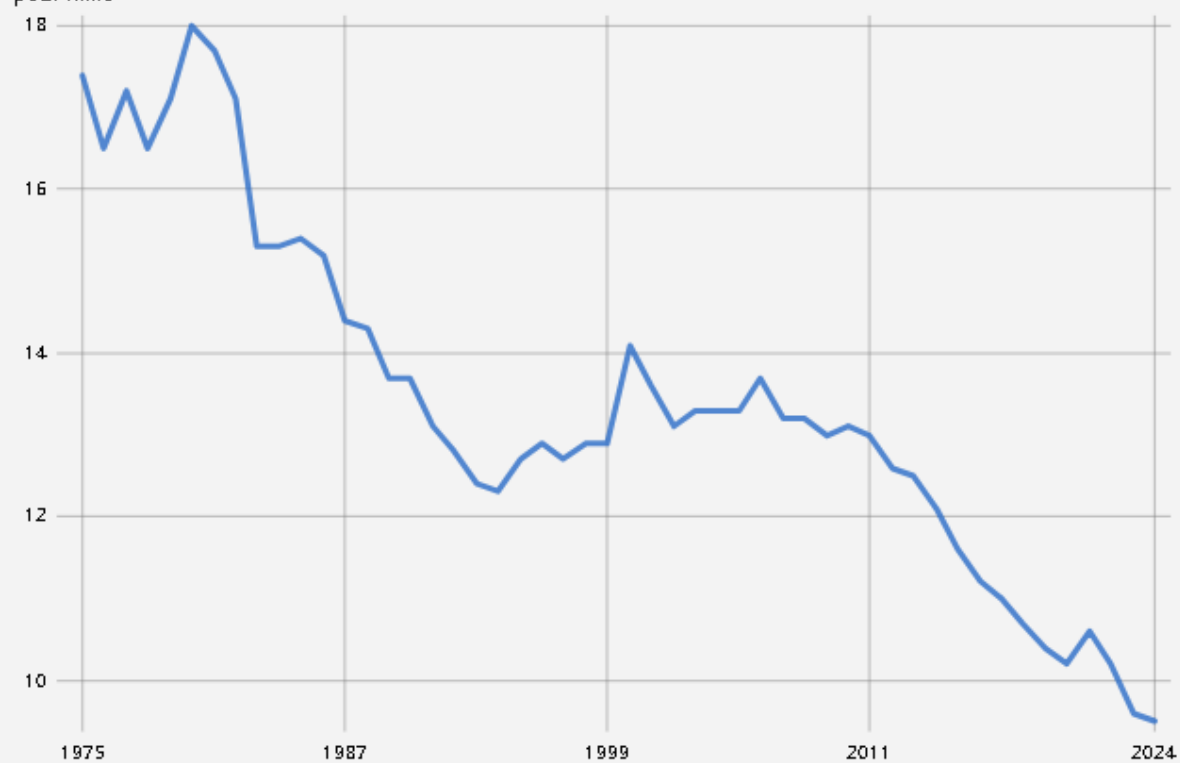


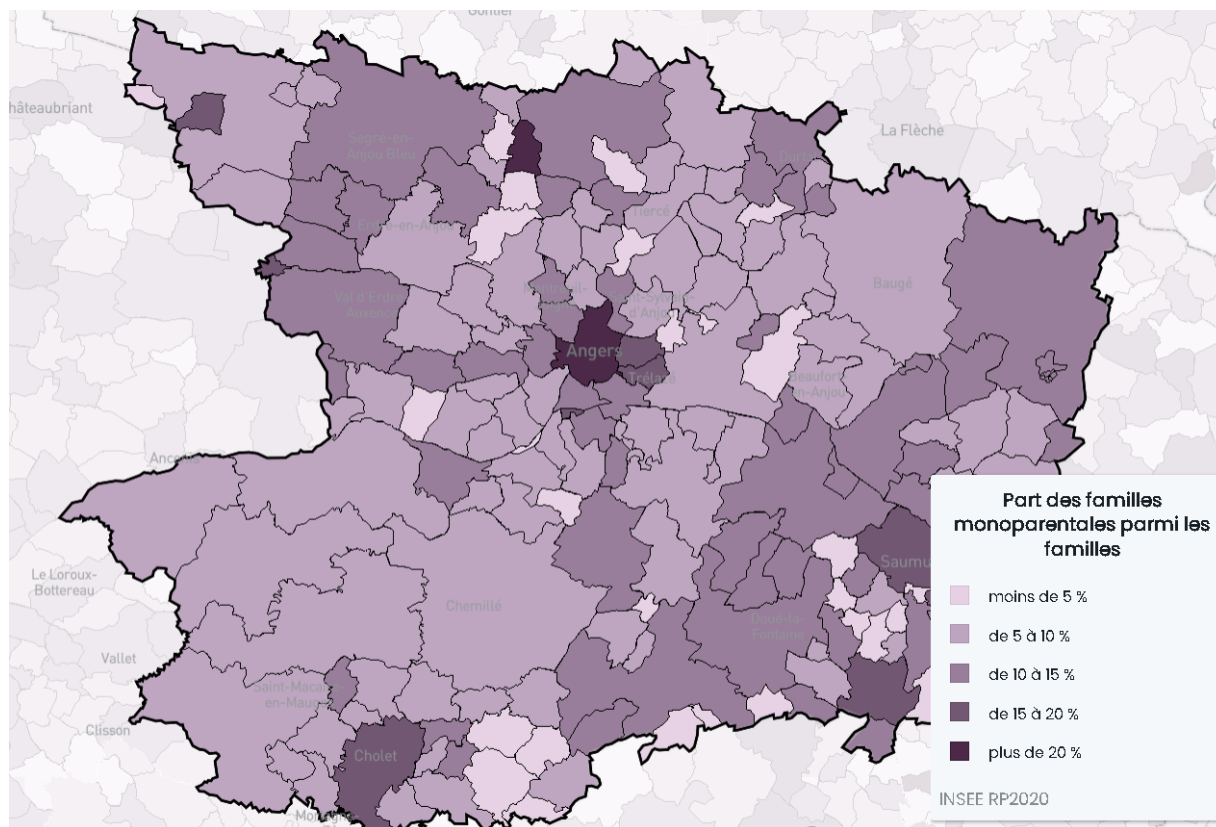


Taux de natalité - Maine-et-Loire

2024 : 9,5 pour mille

pour mille



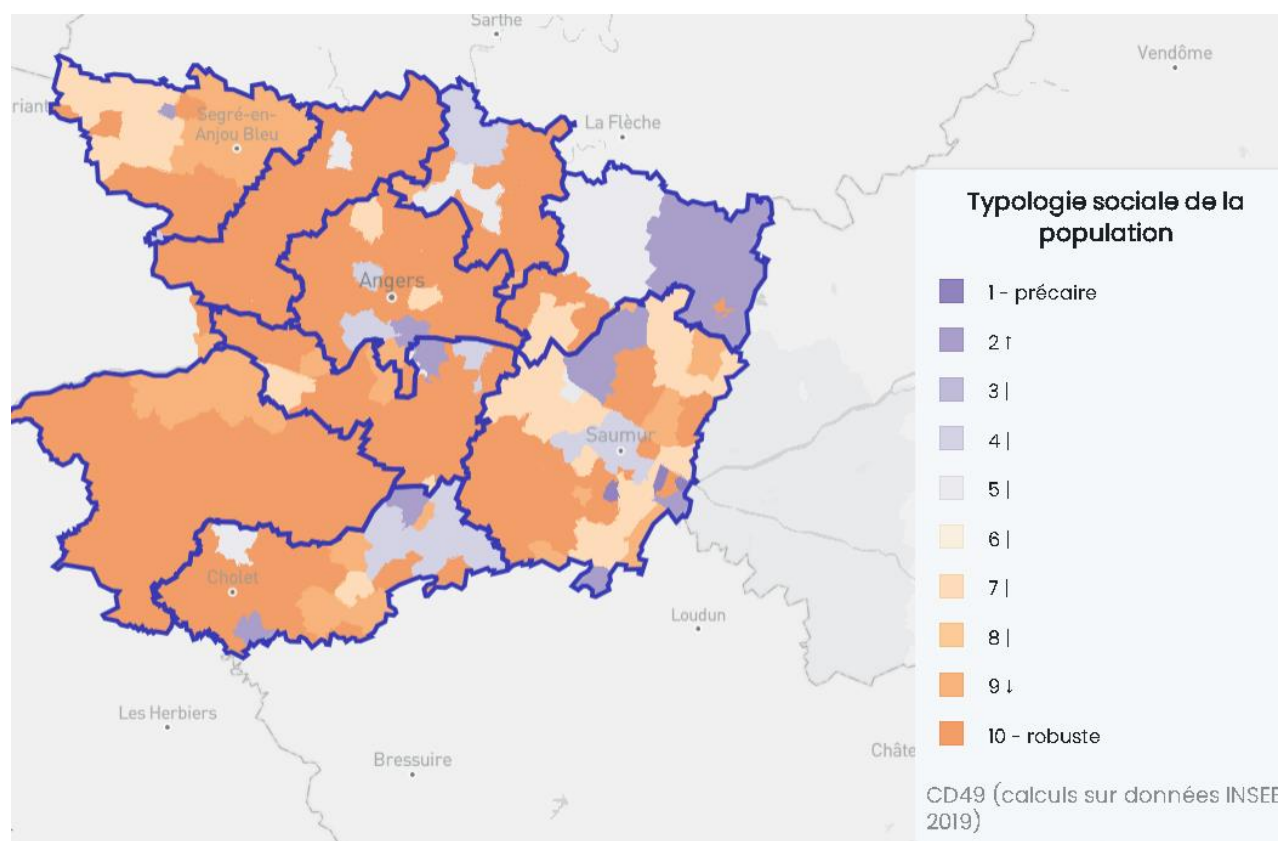


*Carnet « Solidarité » 2021, DITE, CD49

Le département de Maine-et-Loire présente une **proportion plus élevée de familles nombreuses** – 3 enfants ou plus de moins de 25 ans – que le territoire national : 8,5% en 2019, contre 6,8% à l'échelle de la France métropolitaine.

Le département présente en revanche **une proportion de familles monoparentales inférieure** à celle observée en France métropolitaine : 11,6% contre 15,9% en 2019.

*Carnet « Solidarité » 2021, DITE, CD49



2) Les familles accompagnées

Famille :

« Les personnes apparentées vivant sous le même toit, et spécialement, le père, la mère et les enfants.
» (Le Robert 2022)

Ensemble formé par les parents (ou l'un des deux) et les enfants (Larousse 2025)

L'ensemble des personnes liées entre elles par le mariage ou par la filiation (ou par l'adoption) (Le Robert 2025)

Ces définitions récentes illustrent des conceptions différentes de la famille, concernant notre action, elle s'adresse à un ou des parents et leur.s enfant.s né.s ou à naître (déclaration de grossesse).

Notre action s'adresse exclusivement à des familles fragilisées ou en risque de le devenir au regard d'un évènement qui pourrait venir déstabiliser la cellule familiale.

En 2023, PARENTHÈSE49 a accompagné :

- 311 familles en prévention primaire (dispositifs CAF et MSA)
- 35 familles au titre du répit (CAF – Handicap d'un enfant)
- 402 familles au titre de la prévention (département de Maine et Loire)
- 252 familles au titre de la protection de l'enfance.

Ces familles recoupent des réalités très différentes, mais nous ne disposons pas à ce jour de données statistiques complètes (catégorie socio-professionnelle, situation familiale, nombre d'enfants...) au regard de la réglementation sur la collecte, le traitement et la conservation des données, nos outils ne nous le permettent pas.

Concernant les typologies d'intervention et le territoire, nous constatons une disparité importante en nombre d'heures d'intervention (chiffres 2024) :

SECTEUR	% PREVENTION & PROTECTION DEPARTEMENT	% CAF
CENTRE	51%	43%
CHOLETAIS	56%	38%
MAUGES	47%	42%
EST	80%	17%
NORD	68%	29%

3) La participation des familles

- L'élaboration du plan d'accompagnement
 - o En amont de la prise en charge, l'évaluation des besoins est réalisée avec la famille, cette évaluation va déterminer le plan personnalisé d'intervention.
- La réévaluation du plan d'accompagnement
 - o Le responsable de secteur, contact privilégié de la famille est à l'écoute tout au long de la prise en charge afin de réévaluer les objectifs et les modalités d'accompagnement.

- Le bilan de l'accompagnement
 - o Un bilan d'intervention est systématiquement réalisé au terme de l'accompagnement ou avant chaque renouvellement de l'accompagnement.
- L'enquête de satisfaction
 - o Bien qu'indispensable, l'enquête annuelle de satisfaction montre ses limites :
 - Le faible retour de questionnaires, principalement dans le cadre de mesures judiciaires ne nous permet une analyse que très partielle. Comment évaluer la satisfaction d'une famille dans le cadre d'une intervention contrainte ?
- Une approche qualitative de la mesure de la satisfaction - La participation au projet de service
 - o Mise en place d'entretien individuels, entretiens d'une heure par des professionnels n'accompagnant pas ordinairement la familles – 25 familles tirées au sort.
 - o Un guide d'entretien

V. L'OFFRE DE SERVICE

1) Les activités

Par des interventions préventives ou réparatrices de durées et de fréquences variables, l'association accompagne des familles lors d'un évènement de la vie ou face à des difficultés sociales ou éducatives.

Le soutien à la parentalité

- Le lien Parent-Enfant
- Les soins au nourrisson
- Le soutien scolaire
- Le cadre éducatif
- Les besoins essentiels de l'enfant et sa sécurité
- ...

Accompagnement social et administratif

- L'accès aux droits
- L'accompagnement vers l'extérieur
- Le budget
- ...

La vie quotidienne

- L'organisation du lieu de vie
- L'alimentation
- L'entretien du cadre de vie
- ...

L'association réalise ces activités dans le cadre :

- D'interventions au domicile des familles
- D'interventions en lieux tiers.
- D'actions collectives

2) L'origine et le traitement de la demande

2.1 Demande faite par la famille

Lorsque la demande est réalisée directement par la famille, elle entre dans le cadre des dispositifs CAF ou MSA presque exclusivement.

La demande est en général réalisée par téléphone auprès d'un des 5 secteurs de PARENTHÈSE49, en fonction du lieu d'habitation de la famille, une première évaluation est alors instruite :

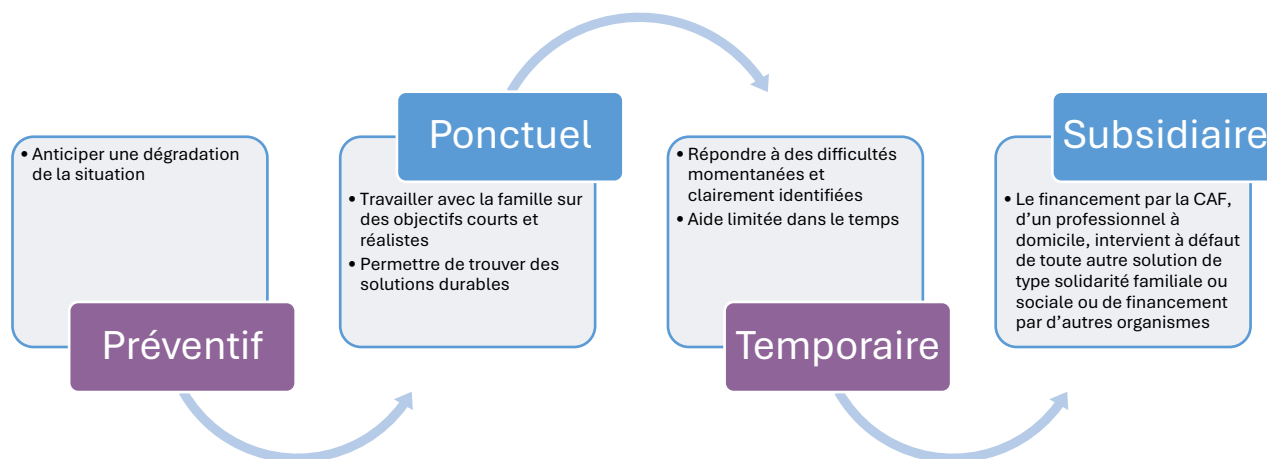
- Elle a pour objet de vérifier l'éligibilité de la personne à un dispositif d'accompagnement et de l'adéquation de la demande avec les critères de prises en charge.
- Il est également évalué si la demande concerne une intervention de soutien matériel de type AES (réorientation vers le réseau ADMR si Parenthèse49 n'emploie pas d'AES sur le territoire concerné) ou de type TISF.
- Une rencontre au domicile est alors fixée pour évaluation des besoins de la famille

Lors de la rencontre au domicile de la famille :

- Présentation de Parenthèse49 et de ses missions dans le cadre des dispositifs.
- Evaluation des besoins
- Elaboration d'un plan personnalisé d'intervention (objectifs, temporalité...)
- Un devis-contrat est élaboré
- Remise du livret d'accueil, conditions générales, livret de fonctionnement

Dans le cas d'une prise en charge CAF, les interventions peuvent alors commencer, dans la cadre d'une prestation MSA, les interventions commenceront après accord de financement de la MSA.

Conditions d'accès aux dispositifs CAF (source CAF) :



Motifs d'interventions dans le cadre des dispositifs CAF (source CAF) :

Thématiques	Motifs d'intervention	Conditions d'accès
Périnatalité/ Arrivée d'un enfant	- Grossesse - Naissance jusqu'aux 2 ans de l'enfant - Adoption	Une déclaration de grossesse et/ou un enfant à charge de moins de 18 ans
Dynamique familiale	- Agrandissement de la famille (pour l'accueil d'un enfant de rang 3 ou plus) - Recomposition familiale - État de santé d'un enfant - État de santé d'un parent - Déménagement/Emménagement - Moments clé de la vie scolaire : accès à l'école maternelle, puis primaire, puis collège - Prévention de l'épuisement parental (uniquement sur orientation d'un professionnel qui accompagne la famille)	Un enfant à charge de moins de 18 ans
Rupture familiale	- Séparation - Décès d'un enfant - Décès d'un parent - Décès d'un proche (œuvrant à la stabilité de l'équilibre familial, par exemple, le décès d'un grand parent, qui s'occupait des enfants à la sortie de l'école)	Un enfant à charge de moins de 18 ans
Inclusion	- Insertion socio-professionnelle d'un mono parent - Inclusion dans son environnement d'un enfant potentiellement porteur d'un handicap	Un enfant à charge de moins de 18 ans

La CAF de Maine et Loire a également mis en place un dispositif d'aide au répit pour les parents d'enfants porteurs de handicap à hauteur de 30 heures par an (renouvelable avec accord de la CAF), les modalités d'évaluation et contractualisation restent identiques.

2.2 Demande en lien avec un service social ou médico-social

La demande est en général réalisée par téléphone auprès d'un des 5 secteurs de PARENTHÈSE49, en fonction du lieu d'habitation de la famille.

Spécificité des demandes réalisées par un service social au titre des dispositifs CAF ou MSA :

- En périnatalité : Sage-femmes du CHU, Puéricultrice du département...nous contactent pour une mise en relation avec une famille dans le cadre d'une grossesse ou naissance.
- Le motif « Prévention de l'épuisement parental » ne peut être mis en place que sur prescription d'un professionnel qui accompagne la famille.

Dans ces deux cas, l'intervention du travailleur médico-social se limite à la mise en relation, la rencontre pour l'évaluation des besoins est réalisée uniquement avec la famille.

Dans le cadre de missions demandées par le département de Maine et Loire en lien avec :

- **Les services sociaux du département de Maine et Loire**

Sur indication d'un travailleur social du département la famille peut bénéficier d'un accompagnement socio-éducatif à domicile, qui permettra de poser un cadre éducatif et organisationnel propice à une pacification des liens dans la famille. L'organisation du temps, la position éducative des parents, la santé des enfants, la garantie de conditions d'apprentissage scolaire seront des points prioritaires dans l'action des TISF.

- **Les services d'AEMO (Action éducative en milieu ouvert)**

Sur indication des services d'AEMO, les Juges des Enfants peuvent notifier l'intervention du service des TISF concomitamment avec l'AEMO. Il s'agira alors d'articuler les actions des deux services dans la complémentarité de leurs missions. Pour les TISF cela consistera en une intervention de proximité (même cadre que précédemment), garantissant la bonne évolution des enfants confrontés à des situations de danger.

- **Les établissements d'accueil au titre des visites en présence de tiers**

Sur décision judiciaire, à la demande de l'aide sociale à l'enfance ou directement par les établissements d'accueil, le service des TISF peut médiatiser des visites de parents à leurs enfants confiés à l'ASE. Cette intervention permet de garantir que les visites parents/enfants soient constructives et protègent les enfants d'actes ou de paroles peu appropriées des parents. Ces visites peuvent se dérouler au domicile des parents, dans un lieu tiers (MDS, centre social), dans un lieu prévu par les établissements d'accueil.

Déroulement :

Appel du travailleur social du département (TMS) ou de la structure partenaire, communication d'informations au téléphone ou par mail afin de préparer le RDV au domicile.

Rencontre tripartite au domicile avec TMS/Responsable de secteur PARENTHÈSE49/FAMILLE :

- Définition des objectifs en lien avec l'évaluation réalisée en amont par TMS
- Validation du partage des objectifs
- Signature des objectifs/besoins/périodicité/volume/durée

- Contractualisation : signature du devis-contrat auquel est annexé le la fiche d'évaluation (Plan personnalisé d'intervention)
- Remise des livrets de fonctionnement, livret d'accueil, conditions générales de service
- Attente de l'accord de prise en charge du département (sauf pour les établissements qui financent directement l'intervention)

Dans le cadre d'interventions auprès de familles en attente de la mise en place d'une mesure judiciaire :

Les conditions de réalisation de nos interventions lors de l'attente de la mise en place d'une mesure judiciaire, et plus spécifiquement d'une attente d'un placement, ne sont pas satisfaisantes :

- L'adhésion de la famille n'a pas été travaillée
- Absence d'objectifs
- Pas d'échéance
- Solitude du service

Ce point spécifique fera l'objet de la mise en place d'une fiche action afin de donner un sens à ces interventions pour les enfants, parents et professionnels du service.

3) L'accompagnement et l'évaluation des interventions

3.1 Sans lien avec un service social

Les interventions sont mises en place après l'évaluation des besoins au domicile et la signature du contrat-devis.

Avant la mise en place des interventions, la situation est présentée aux intervenants en insistant sur les points de vulnérabilité afin que l'intervention soit la plus adaptée.

Le service nomme un binôme pour chaque intervention, cela permet à la fois de croiser les regards sur l'accompagnement et de le sécuriser (congés, arrêts de travail...)

Après les premières interventions, un retour est réalisé auprès du service afin d'ajuster les modalités d'intervention.

Le responsable de secteur et l'assistant de secteur restent disponibles afin de recevoir les retours de la famille et des intervenants sur la mise en place de l'accompagnement et permet une évaluation permanente de l'intervention.

Au terme de la prise en charge, une évaluation finale est réalisée avec la famille accompagnée.

Le contrôle CAF mené en 2024 sur l'exercice 2023 a mis en lumière que le service devait progresser sur le compte-rendu des évaluations.

3.2 En lien avec un service social

Les interventions sont mises en place après l'évaluation au domicile, la signature des objectifs, du contrat-devis et de l'accord de financement.

Avant la mise en place des interventions, la situation (présentation de la familles, objectifs...) est présentée aux intervenants par le responsable de secteur.

Le service nomme un binôme pour chaque intervention, cela permet à la fois de croiser les regards sur l'accompagnement et de le sécuriser (conгés, arrêts de travail...)

L'accompagnement est réalisé sous la supervision du responsable de secteur en lien avec le TMS, les professionnelles rendent compte de leur accompagnement notamment lors des réunions hebdomadaires et par la production d'écrits.

Des bilans intermédiaires et un bilan final sont organisés, y sont présents les TMS qui interviennent sur la situation, le responsable de secteur et un TISF.

4) La fin de la prise en charge

La prise en charge peut prendre terme :

- A échéance du contrat
- Après consommation de l'accord de financement (nombre d'heures)
- Après atteinte des objectifs
- A l'initiative de PARENTHÈSE49 car la famille n'adhère pas à l'accompagnement ou ne respecte pas les clauses du contrat.
- A l'initiative de la famille

Au terme de la prise en charge, une demande de renouvellement peut être demandée.

5) Les actions collectives CAF

Dans la cadre de sa convention avec la CAF, PARENTHÈSE49 mène des actions collectives.

Les TISF élaborent un projet d'action collective au regard des besoins recensés sur le terrain et de la capacité à mobiliser les familles sur les thématiques retenues.

Elles soumettent ensuite le projet, à leur responsable, au chargé de développement CAF et à la direction, qui doit détailler :

- Les objectifs recherchés
- L'évaluation du besoin
- L'organisation pratique

Les thématiques travaillées les plus fréquentes sont :

- Sociabilisation
- Découverte de l'environnement
- Ateliers pratiques sur le quotidien (couture, bricolage, cuisine...) en lien avec des enjeux économiques et environnementaux.

Nous constatons que la mobilisation des familles sur les actions collectives dans la durée est de plus en plus difficile à obtenir.

6) La prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance

Un guide de 26 fiches « Pour promouvoir la qualité et la bientraitance » dans l'accompagnement à domicile (Editions Socrates) est présenté à chaque nouvel embauché et est à disposition des équipes. L'association doit s'assurer de la bonne disponibilité de ce guide et qu'il est bien communiqué à chaque nouveau salarié.

Une formation sur la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance est proposée aux salariés depuis 2024.

LA FAMILLE CO-AUTRICE DE SON PARCOURS

Une information complète, une évaluation à domicile poussée, un plan personnalisé d'intervention coconstruit avec la famille dans l'écoute, des objectifs réalistes, la vérification d'une adhésion à l'accompagnement, sont autant d'éléments indispensables à une intervention bientraitante.

La prise en compte de l'intimité, des choix, habitudes de vie et cultures.

LA QUALITE DU LIEN ENTRE FAMILLES ACCOMPAGNEES ET PROFESSIONNELS

Des conditions d'exercice de la prestation sereines (horaires adaptés, limiter les changements d'horaires ou d'intervenants), des lieux accueillants pour l'exercices des droits de visite en lieux neutres.

Le respect et l'adaptabilité à la singularité de chaque famille.

La transparence vis-à-vis de la famille sur les écrits et retours réalisés auprès des TMS.

LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS

Des séances d'analyses des pratiques ont lieu 5 fois par an pour l'ensemble des équipes TISF.

Un questionnaire de satisfaction à l'intention des salariés existe mais n'est plus diffusé, il doit être remis en place.

Un encadrement de proximité disponible et à l'écoute.

LA PRISE EN COMPTE DES PARTENARIATS

En accord avec la famille, s'appuyer sur un réseau de partenaires.

DES PROCEDURES DE SIGNALEMENT

Certaines situations de danger amènent le service à déclarer un évènement préoccupant auprès des services de la CRIP.

7) Le partenariat et l'ouverture

L'action de PARENTHÈSE49 au bénéfice des familles s'inscrit dans un partenariat riche et varié. Des relations spécifiques sont entretenues avec les partenaires en fonction de leurs responsabilités, enjeux et modalités d'intervention.

La direction a en charge :

- Les partenariats institutionnels et transverses
 - o CAF
 - o Direction Enfance Famille du département
 - o MSA
 - o Associations œuvrant dans le champ de l'aide sociale à l'enfance
 - o Centres de formations
 - o ...

Les responsables de secteur ont en charge :

- Les partenariats locaux liés à la contractualisation et au suivi des prises en charge
 - o Travailleurs médico-sociaux des MDS (maisons des solidarités)
 - o Travailleurs sociaux des porteurs de mesures (AEMO, AEMOR, AEMO IH, MECS...)
 - o ...
- La mobilisation des partenaires pertinents dans l'accompagnement individuel
 - o Liés à la santé
 - o Liés aux addictions
 - o Liés au logement
 - o Liés à l'insertion
 - o Liés à la scolarité
 - o Liés à la parentalité
 - o ...

- La mobilisation des partenaires pertinents dans l'accompagnement des professionnels d'intervention et de leur pratique :

- Liés à la formation et à l'information
- Liés au soutien de la pratique
- Nouveaux dispositifs

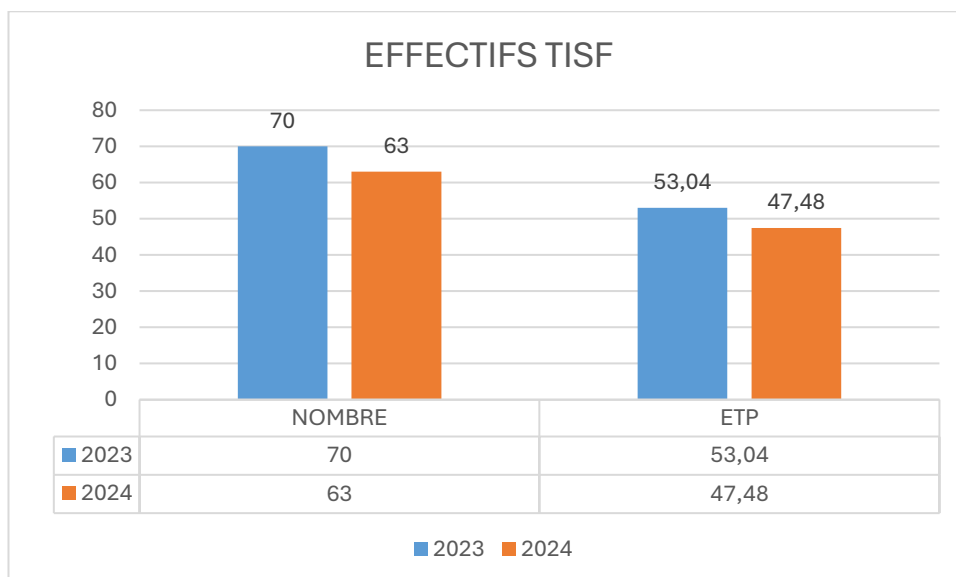
Les intervenants ont en charge :

- La mise en œuvre sur le terrain des actions partenariales

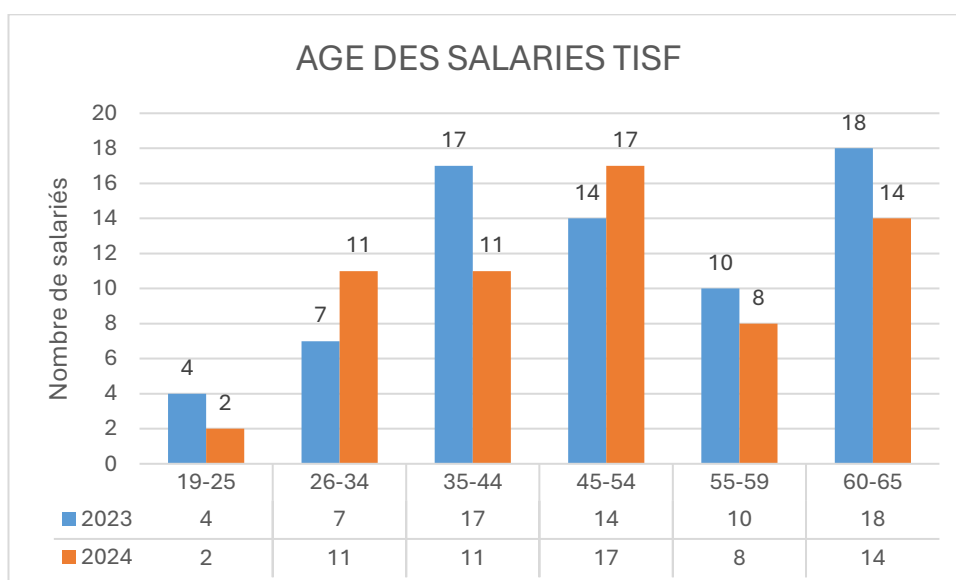
VI. LES RESSOURCES HUMAINES ET LE MANAGEMENT

1) Inventaire RH

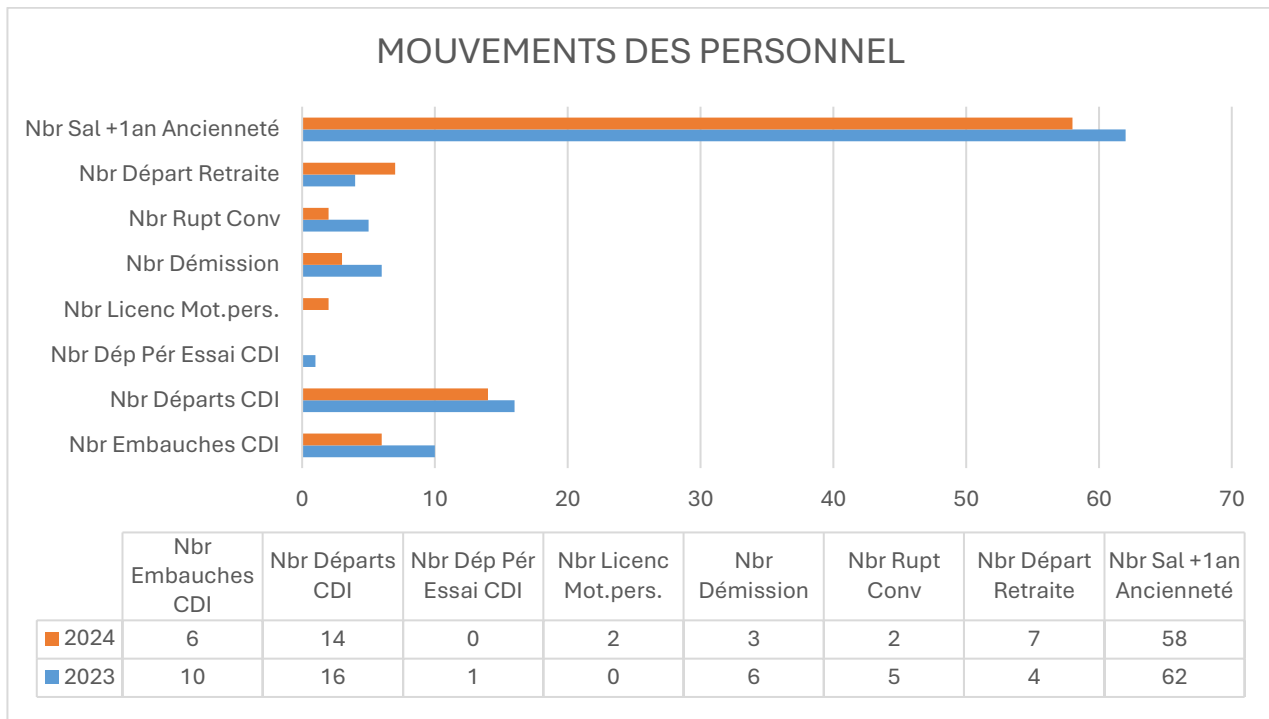
- Personnel d'intervention TISF



Ages des salariés



Mouvements de personnel



Concernant la répartition par sexe, au 31/12/2024, sur les 63 TISF présents aux effectifs, il y avait 61 femmes et 2 hommes.

17 salariés ne disposent pas du diplôme TISF :

- 9 titulaires du BTS ESF ou titre CESF
- 3 éducateurs spécialisés
- 2 éducateurs jeunes enfants
- 1 DUT carrières sociales
- 2 moniteurs éducateurs

La baisse des effectifs TISF est liée à la situation particulière rencontrée par l'association en 2024, les restrictions budgétaires du conseil départemental nous ont amenées à ne pas remplacer les départs.

L'ancienneté moyenne dans l'association est de 8.5 ans.

50% des salariés ont moins de 6 ans d'ancienneté dans l'association.

- Personnel d'intervention AES

L'association emploie :

- 2 AES sur le secteur centre dont l'activité est exclusivement liée au service famille
- L'association souhaite se doter d'équipes d'intervention AES sur l'ensemble du département, ce projet fait l'objet d'une fiche action

Les contrats sont conclus exclusivement en CDI (hors alternants)

2) Le recrutement

Le recrutement est un enjeu majeur pour la continuité de service ainsi que pour la qualité de prestation. Nous sommes confrontés à des difficultés :

- De personnel formé
- D'attractivité du métier
- D'évaluation de nos besoins liés directement à une activité variable et fractionnée ainsi qu'à nos modes de financement.

Recrutement des TISF : Au regard de la carence de TISF formés disponibles, le service recrute également des travailleurs sociaux diplômés de niveau 4 minimum (Educateurs spécialisés, éducateurs jeunes enfants, Moniteurs éducateurs, ESF, CESF...)

Recrutement des AES : Au regard de la carence d'AES formés disponibles, le service recrute également des professionnels diplômés du médico-social de niveau 3 minimum, ou des professionnels disposant d'une expérience significative auprès d'un public fragilisé.

L'association dispose d'un outil de recrutement qui diffuse nos offres sur les plates-formes de recherche d'emploi.

PROCEDURE :

- Evaluation du besoin (nombre d'heures, localisation, date souhaitée...) par le responsable de secteur avec la direction
- Rédaction et diffusion de l'annonce
- Instruction des candidatures (direction + responsable de secteur)
- Entretien de recrutement (direction + responsable de secteur)
 - o Proposition éventuelle de période d'immersion
- Embauche
 - o Constitution du dossier et rédaction du contrat
 - o Un référent intégration est nommé
 - o Remise des documents et matériels
 - o Avant expiration de la période d'essai : entretien d'étonnement avec responsable de secteur et direction
- Validation de l'embauche après période d'essai.

3) L'organisation des temps d'intervention

- Auprès des familles

Chaque salarié d'intervention reçoit son planning d'intervention sur son téléphone portable, ce planning est construit au regard :

- o Des projets individuels d'intervention et des demandes spécifiques des familles
- o De la disponibilité des intervenants rattachés à chaque situation
- o Des contraintes liées à la concentration des demandes sur certains jours ou horaires de la journée

Les intervenants peuvent être amenés à demander des modifications de planning.

Les familles sont informées des jours, horaires et nom de l'intervenant par SMS (planning hebdomadaire et rappel la veille de l'intervention)

Les plannings d'intervention AES sont relativement stables, alors que les plannings d'intervention TISF sont très variables et comportent fréquemment des modifications après envoi des plannings aux professionnels.

Lorsqu'une famille est absente de son domicile sans avoir prévenu (ce qui réinterroge l'adhésion à l'accompagnement), le temps alors libéré est prioritairement mis à profit à la rédaction d'écrits.

- Auprès des partenaires

Les intervenants sont amenés à participer aux temps de synthèses et bilans avec les partenaires, accompagnés par le responsable de secteur.

Ces temps sont planifiés dans un délai qui en permet la préparation au bureau.

4) L'organisation des temps hors intervention et réunions administratives

REUNION EQUIPE D'INTERVENTION	• Hebdomadaire • Organisée par secteur, dédoublée pour les secteurs avec effectif important. ○ Animée par Responsable de secteur ○ Informations descendantes, partage sur les situations
REUNIONS RESPONSABLES DE SECTEUR	• Mensuelle • Animée par Cadre de secteur ou direction • Echanges sur l'accompagnement et partenariats
REUNIONS ASSISTANTS DE SECTEUR	• Bimestrielle • Echanges sur les pratiques administratives et l'activité CAF
REUNION GENERALE DE SERVICE ADMINISTRATIF	• Fréquence en fonction de l'actualité • Organisée et animée par la direction • Informations et échanges sur l'activité et l'organisation générale du service
CODIR	• Toutes les 6 semaines • En présence des cadres de secteur, de la direction et du vice-président • Reflexions stratégiques en amont des réunions de conseil d'administration • Reflexions sur la mise en oeuvre des orientations et décisions du conseil d'administration
TEMPS D'ECRITS	• Organisé en fonction des besoins • TISF intervenant sur les situations • Formalisation du suivi de l'accompagnement • Préparation des synthèses et bilans
ANALYSE DES PRATIQUES	• 5 fois par an • Animé par un psychologue extérieur au service • Dédoublée pour les secteurs à effectif important
DROIT D'EXPRESSION	• 3 fois par an • Organisé par secteur • Reflexion des équipes sur l'organisation du service • Compte-rendu et questions remises à la direction pour réponse.
JOURNEE INSTITUTIONNELLE	• Ensemble du personnel • Temps d'échanges et de réflexion collectif sur le métier et sa pratique.

5) Suivi et évaluation du salarié

- Entretien annuel et professionnel :
 - o Chaque année, les personnels d'intervention sont reçus pour un entretien d'évaluation par leur responsable hiérarchique (Responsable de secteur pour les personnels d'intervention, direction pour les personnels administratifs).
 - o Tous les deux ans, l'entretien d'évaluation annuel est suivi d'un entretien professionnel obligatoire.
 - o Une grille de préparation à l'entretien est communiquée préalablement au salarié.
- Entretien échelon 3 :
 - o La progression des salariés dans les grilles de rémunération est fonction de l'ancienneté et des formations effectuées à l'exception de l'accès à l'échelon 3 (échelon le plus haut de chaque métier).
 - o Il n'y a pas d'automatisme à l'accès à l'échelon 3, outre les conditions d'ancienneté ou de formation nécessaires, un entretien individuel d'évaluation est réalisé au moyen d'une grille paritaire très détaillée.
 - o Cet entretien permet d'analyser le niveau de maîtrise de l'ensemble des tâches que le salarié doit être en mesure d'effectuer au regard du poste occupé.
 - o L'accès à l'échelon 3 est conditionné à une évaluation en « parfaite maîtrise » des compétences clefs.
 - o Cet entretien est réalisé par le responsable hiérarchique direct et la direction.

6) L'accueil de stagiaires, le recrutement d'alternants et immersions

Stagiaires :

- Au regard de la tension sur les métiers de l'accompagnement social, l'accueil de stagiaires TISF est un enjeu stratégique primordial :
 - o Il n'existe que deux SAAD Famille sur le département, il nous semble important que les apprenants TISF puisse réaliser un de leur stage dans un SAAD, il est donc de notre responsabilité que d'accueillir un maximum de stagiaires dans les meilleures conditions possibles :
 - 1 stagiaire 1^o année ou 1 stagiaire 2^o année par secteur maximum.
 - Désignation d'un tuteur
 - Accompagnement par le responsable de secteur.
 - o Les stagiaires 1^o année ne peuvent pas intervenir seuls au sein des familles
 - o Les stagiaires 2^o année peuvent commencer à intervenir seuls selon leur degré d'autonomie
- o Le rythme formation/terrain est structuré à l'échelle de la semaine (3 jours association/2 jours en centre de formation)

Immersion :

Le dispositif PMSMP porté par France Travail permet une immersion de quelques jours aux côtés d'un TISF, nous y avons fréquemment recours afin :

- De permettre à un demandeur de découvrir le métier avant d'entreprendre la formation TISF
- D'affiner nos recrutements en permettant aux candidats (diplômés CESF, EJE, ME...) de découvrir la réalité du terrain en accompagnant un TISF

Alternants :

- Parenthèse49 recrute des alternants TISF en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage.
- Au regard de la très grande mobilisation des équipes et du coût important, nous souhaitons désormais prioriser l'accueil d'apprenants de deuxième année.

Parenthèse49 accueille également des stagiaires administratifs (BTS SP3S par exemple)

7) La formation

La formation a été un enjeu essentiel dans le cadre du rapprochement AAFP-ADMR, un effort de formation exceptionnel a été réalisé sur les années 2023 et 2024, il avait pour objet de :

- Mettre à niveau les TISF provenant de l'ADMR sur les problématiques liées à la périnatalité. (Les TISF en provenance de l'AAFP ont suivi systématiquement ce cycle de formations)
- Créer une culture professionnelle commune

- L'offre de formation de PARENTHÈSE49

- Le réseau FNAAFP

Du fait de son appartenance au réseau FNAAFP, PARENTHÈSE49 a accès à une offre de formation spécifique. Ces formations se déroulent à Paris, les groupes sont composés de TISF de la France entière, dans le cadre d'Actions Collectives Nationales (ACN) dont la prise en charge financière est totale (aucun reste à charge pour l'association). Ce sont en général des formations d'une durée de 35h.

- Le réseau ADMR

Du fait de son appartenance au réseau ADMR, PARENTHÈSE49 a accès à une offre de formations locales et courtes (7h à 21h). Le catalogue de formation est retravaillé tous les deux ans et nous permet de mettre en place des formations spécifiques, les équipes sont associées aux nouveaux projets de formation. Nous avons par exemple participé à l'élaboration de trois nouvelles formations :

- Violences intra-familiales
- Les écrans et la famille
- La survenue du handicap de l'enfant dans le cercle familial.

- Les formations incontournables

L'identité de PARENTHÈSE49 est fortement attachée à un socle de formation « obligatoire » pour tous les TISF :

- Périnatalité (formation en 3 sessions – 98h) : Répondre aux enjeux de la prévention précoce périnatale nous semble le meilleur investissement possible.
- Visites en présence de tiers (35h) : renforcement de la formation initiale
- Ecrits professionnels
- L'adaptation au poste pour les personnels ayant un autre diplôme de travailleur social que TISF (en fonction du diplôme initial) :
 - Gestes de puériculture
 - Faisant fonction TISF
 - ...
- L'adaptation à de nouvelles problématiques / l'extension du domaine de compétence des TISF
 - Les écrans et la famille
 - Troubles du comportement
 - ...

A titre d'exemple, liste des formations réalisées en 2023 :

INTITULE FORMATIONS TISF	NOMBRE DE SALARIES	NBE D'HEURES PAR SALARIE	TOTAL HEURES
Les troubles relationnels mère/ bébé en périnatalité niveau 1	20	35	700
Les troubles relationnels mère/ bébé en périnatalité niveau 2	3	42	126
Les troubles relationnels mère/ bébé en périnatalité niveau 3	2	21	42
Accompagner l'enfant autiste et sa famille	12	35	420
Visite en présence d'un tiers	12	35	420
PSC1	9	7,5	67,5
Les écrits professionnels pour responsables de secteurs	0	7	0
Les écrits professionnels	11	12	132
Les visites en présence d'un tiers	10	12	120
Les gestes de puériculture	11	18	198
Un enfant en situation de handicap dans le cercle familial	17	12	204
Les troubles psychiques chez l'enfant	12	12	144
Dynamiser ses ressources pour prévenir de l'usure professionnelle	5	18	90
TOTAL	124		2663,5

8) L'égalité H/F

Conformément à la réglementation, PARENTHÈSE49 dispose d'un accord d'entreprise sur l'égalité Femmes/Hommes et publie annuellement son INDEX égalité H/F

Les enjeux majeurs mis en avant dans cet accord sont :

- Masculinisation du personnel d'intervention
- Retours de maternité
- Adéquation vie professionnelle/vie privée
- Secondes parties de carrières

9) Prévention des risques professionnels

L'association dispose d'un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels mis à disposition des salariés. Ce document est en ré interrogation permanente au regard de l'évolution des risques.

Il fait actuellement l'objet de remise à plat grâce à l'outil G2P (outil désigné par les fédérations du domicile)

L'existence et la remise à jour du DUERP ne saurait être suffisant à la prévention des risques, aussi, afin de prévenir au maximum les risques professionnels, nous disposons :

- Plate-forme de soutien psychologiques (dispositif PRO-CONSULT de la branche de l'aide à domicile) – 24h/24h – 7j/7j
- Sessions d'analyse des pratiques menées par des psychologues
- Formations d'adaptation à l'emploi et de prévention de l'épuisement professionnel
- Encadrement de proximité
- CSE formé aux risques professionnels
- Référent harcèlement

Un système d'astreinte a été mis en place, avec la possibilité pour chaque TISF travaillant en dehors des heures d'ouverture des bureaux de joindre un responsable de secteur, ceci afin de sécuriser les professionnels en cas d'évènements indésirables.

10) Obligation d'emploi de travailleurs porteur de handicap

Parenthèse49 répond à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés avec un effectif de salariés porteurs de handicap s'élevant à 7.96 pour une obligation d'emploi de 5.

Les aménagements, en lien avec la médecine du travail, sont réalisés si nécessaires.

11) Dialogue social

Les instances :

PARENTHÈSE49 dispose d'un CSE formé de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Une rencontre mensuelle a lieu avec la direction, le CSE dispose des attributions suivantes :

- Représentation des salariés
- Hygiène et sécurité
- Comité d'entreprise

Un accord d'entreprise sur les représentants de proximité a été négocié et signé, il a pour objet de doter chaque unité d'intervention (géographique et métier) de représentants afin que la remontée des questions et alertes au CSE puis à la direction puisse se faire.

Un salarié délégué syndical a été nommé par la CFDT, la négociation des accords d'entreprise étant du ressort des syndicats, tous les accords d'entreprise sont négociés avec le délégué syndical.

Le dialogue social ne saurait se limiter aux échanges et à la consultation du CSE, tout en respectant les prérogatives du CSE, la direction et les cadres de secteur peuvent intervenir directement auprès des équipes :

- Dans le cadre des réponses apportées au droit d'expression
- Par la présence de la direction ou des cadres à certaines réunions de service
- Par la mise en place de temps d'échanges lors de situations complexes
- ...

VII. LA COMMUNICATION

1) Nom de l'association et identité visuelle

Au 1^{er} janvier 2023, l'AAFP49 a rejoint le réseau ADMR, elle a alors opté pour le nom d'AAFP-ADMR et a conservé les identités visuelles des deux associations.

Ce nom, que nous savions temporaire avait pour objet d'illustrer auprès des tiers le rapprochement des deux associations.

Après un an, une consultation auprès des équipes a été menée afin d'imaginer la nouvelle appellation de notre association.

Il a été décidé de nommer notre association PARENTHÈSE49, l'assemblée générale extraordinaire a entériné par vote cette nouvelle appellation avec date d'effet au 01/03/2025.

Le terme Parenthèse49 évoque à la fois la parentalité et ce moment particulier « le temps d'une parenthèse » ou nos services vont venir épauler une famille.

La nouvelle charte graphique a été confiée au service communication de la fédération ADMR.

2) Communication externe

Sites internet :

- Site internet de la fédération ADMR
 - La page dédiée au service Enfance-Parentalité communique des informations générales et ne suffit pas à présenter notre association et nos missions, un site dédié à Parenthèse 49 est donc nécessaire.
- Site internet de Parenthèse49
 - Ce site internet est désuet et mérite une refonte totale urgente. Une déclinaison du site internet de la fédération FNAAFP pour les associations adhérentes est en cours, Parenthèse49 profitera de cette opportunité pour rénover son site internet.
- Réseaux sociaux
 - Parenthèse49 est totalement absent des réseaux sociaux, une réflexion est menée à ce sujet.
- Livret d'accueil des familles, règlement de fonctionnement...
 - Les documents remis aux familles ont été entièrement repensés et adaptés à notre nouvelle identité visuelle :
 - Livret d'accueil des familles
 - Livret de fonctionnement
 - Conditions générales de service
- Plaquette, affiches, flyers, kakemonos et autres supports
 - Les différents supports de communication à destination des partenaires et des familles sont en cours de renouvellement, l'adaptation à la nouvelle charte graphique est l'occasion de repenser nos supports avec les priorités suivantes :
 - Support spécifique périnatalité
 - Support dispositifs CAF
 - Affichages vitrines locaux
 - Ces travaux font l'objet d'une fiche action

3) Communication interne

La structuration de Parenthèse49, avec 5 antennes géographiques distantes et près de 70 professionnels qui interviennent au domicile des familles pose par nature des défis de communication interne.

La qualité de la communication doit répondre aux exigences suivantes :

- Accès aux informations et échanges concernant l'accompagnement
- Accès aux informations concernant la vie du service
- Appartenance à l'association
- Soutien aux intervenants lors de situations complexes

- Les temps

- Les réunions hebdomadaires

Les réunions hebdomadaires constituent un des seuls moments où les salariés se retrouvent en collectif, échanges d'informations sur la vie du service et les accompagnements.

- Les outils

- Le guide d'accueil du salarié

Un guide d'accueil complet est remis à l'embauche de chaque salarié, il comprend la présentation de l'association et de multiples informations pratiques, légales et conventionnelles.

- Les affichages et bannettes

Lors de leur passage au bureau, les salariés sont amenés à consulter les tableaux d'affichage et prendre possession des documents à leur intention dans leur bannette individuelle.

- Le smartphone

Chaque salarié est équipé d'un smartphone qui dispose d'une application professionnelle et d'un outil de communication de groupe dynamique qui est très prisé par les professionnels car il permet un lien constant entre intervenants.

- La base documentaire

Chaque intervenant se voit remettre à l'embauche un « classeur Ressources » qui contient des informations sur le service (accords d'entreprise, notes de service...), des outils d'accompagnement (trames d'écrits, procédures de signalement...), des informations pratiques (assurances, numéros d'astreinte...). Ce classeur est mis à jour régulièrement.

VIII. LA DEMARCHE QUALITE

Dans le cadre de l'agrément et de l'autorisation, Parenthèse49 est soumise aux obligations de l'évaluation externe.

- La dernière évaluation interne a été finalisée en Aout 2019 (avant la réforme de l'évaluation)
- La dernière évaluation externe a été finalisée en Aout 2020.

À la suite de l'évaluation externe de 2020, les écarts relevés par l'évaluateur et communiqués au conseil départemental sont les suivants :

- La nécessité d'effectuer une analyse suite à l'enquête de satisfaction
- La mise en place d'un suivi du plan d'amélioration continue.
- L'actualisation du projet de service.

Les deux premiers points ont été corrigés sans délai, le troisième point a fait l'objet d'une demande de dérogation au département afin d'élaborer un projet de service qui intègre le rapprochement entre l'AAFP et l'ADMR.

L'association s'appuie sur l'outil AGEVAL et mènera une auto-évaluation de fin 2025 à début 2026 afin de se préparer à l'échéance de l'évaluation externe en 2027.

- La prise en compte de la parole de la famille

Les réclamations des familles sont traitées, mais l'analyse globale de ces réclamations est insatisfaisante à ce jour, l'association doit progresser à ce sujet, l'outil TRACEO devra être mieux utilisé.

L'enquête de satisfaction annuelle est réalisée et les résultats sont analysés, mais le très faible retour du nombre de questionnaire (notamment pour les familles accompagnées dans le cadre d'une mesure judiciaire) ne permet pas une analyse pertinente.

L'expérimentation menée dans le cadre de l'élaboration de ce projet de service qui a consisté en la réalisation « d'interviews » de 25 familles nous a apporté des éléments d'analyse qualitative précieux.

- La sécurité et la continuité de service en dehors des heures d'ouverture des bureaux.

Afin de garantir au mieux la continuité du service, l'association a mis en place un double système d'astreintes :

- Astreinte des TISF le samedi afin de garantir l'effectivité des visites en présence de tiers.
- Astreinte des Responsables de secteur les matins et soirs avant et après l'ouverture des bureaux, ainsi que l'astreinte du samedi.

Ce numéro unique d'astreinte est à disposition des TISF et des familles accompagnées dans le cadre de visites en présence de tiers.

IX. LES AXES D'AMELIORATION

1-AMELIORER LA QUALITE DES VISITES EN PRESENCE DE TIERS EN LIEU NEUTRE	
OBJECTIF	Créer des lieux accueillants pour l'exercice des droits de visite en lieu neutre
DIAGNOSTIC / CONTEXTE	Les SAAD TISF sont fréquemment mobilisés pour réaliser des visites en présence de tiers en lieu neutre. Les conditions d'exercice de la visite sont parfois inadaptées (bureau MDS, extérieur par mauvais temps) et ne permettent pas un travail de qualité. Recommandation n°3 du groupe d'appui à la protection de l'enfance : « L'organisation du lieu de l'accueil fait partie des éléments qui facilitent le déroulement de la rencontre entre l'enfant confié et ses parents. En effet, lorsqu'elle a lieu en dehors du domicile des parents, la visite crée une situation artificielle. Pour garantir la qualité du cadre mis à disposition, il est nécessaire de rechercher, autant que possible, un lieu permanent, calme et chaleureusement aménagé, permettant à tous de partager des moments de convivialité (repas, goûter, jeux...). » Un tel lieu a été aménagé sur le secteur choletais et donne satisfaction aux familles, partenaires et professionnels du service.
GROUPE PROJET	DIRECTION-CADRE DE SECTEUR -FEDERATION
SOUS LA RESPONSABILITE	Direction
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Louer un local adapté et l'aménager sur le secteur centre. Etudier cette possibilité sur le Saumurois
ECHEANCIER	1 ^{er} SEMESTRE 2026
INDICATEUR	Existence du local adapté Nombre de visites/Taux d'occupation Mesure de la satisfaction des familles et partenaires

2-AMELIORER LES INTERVENTIONS AUPRES DES FAMILLES DANS L'ATTENTE DE LA MISE EN PLACE D'UNE DECISION JUDICIAIRE	
OBJECTIF	Etablir un cadre d'intervention personnalisé contraignant
DIAGNOSTIC / CONTEXTE	Le nombre important de mesures judiciaires en attente (placements) amène nos services à intervenir sur demande du département auprès de ces familles. Ces interventions sont le plus souvent réalisées sans adhésion de la famille, sans objectifs, sans référent...et mettent à mal les professionnels, les familles
GROUPE PROJET	DIRECTION-CADRES DE SECTEUR- ADMINISTRATEUR
SOUS LA RESPONSABILITE	Direction
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Se doter d'un cadre d'intervention établi en lien avec les services de la protection de l'enfance afin de garantir la pertinence de ces interventions. Le service pourra refuser l'intervention ou se retirer si le cadre n'est pas respecté.
ECHEANCIER	Deuxième semestre 2025 – premier semestre 2026
INDICATEUR	Présence du cadre d'intervention personnalisé pour chaque prise en charge

3-CONVENTIONNER AVEC LES PARTENAIRES	
OBJECTIF	Poser le cadre du partenariat
DIAGNOSTIC / CONTEXTE	Les partenariats sont nombreux mais trop peu formalisés. Cette absence de formalisation peut entraîner des pertes d'informations, notamment lors de changement d'interlocuteurs. Cette formalisation a pour objet de : - Définir clairement le champ d'intervention de chacune des parties et ses limites. - Définir le cadre dans lequel les partenaires peuvent collaborer. - Poser un cadre à la transmission d'informations - Poser un cadre de partenariat porté à la connaissance de toutes les parties (équipes)
GROUPE PROJET	Direction-Cadres de secteur-Chargé de développement
SOUS LA RESPONSABILITE	Direction
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Référencer et prioriser les partenaires avec lesquels conventionner. Rencontres partenariales
ECHEANCIER	2026/2027
INDICATEUR	Nombre de conventions élaborées

4-RENOVER LES OUTILS DE COMMUNICATION NUMERIQUES ET PAPIER	
OBJECTIFS	Refonte du site internet Présence sur les réseaux sociaux Rénover les supports papiers
DIAGNOSTIC / CONTEXTE	Nos outils de communication digitale sont désuets, nous sommes absents des réseaux sociaux. Le changement de dénomination sociale et donc de charte graphique est l'occasion de repenser nos supports de communication papier et divers visuels (vitrines, roll-up...)
GROUPE PROJET	SERVICE COMMUNICATION DE LA FEDERATION – CHARGÉE DE DEVELOPPEMENT-CADRES DE SECTEUR-DIRECTION
SOUS LA RESPONSABILITE	DIRECTION
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Sollicitation du service communication de la fédération ADMR pour les outils de communication matériels. Appui de la FNAAFP pour la déclinaison locale d'un site internet modernisé.
ECHEANCIER	FIN 2025
INDICATEUR	Réalisation des supports

5-RENFORCER LA PARTICIPATION DES SALARIES	
OBJECTIF	Pérenniser la journée institutionnelle Questionnaire de satisfaction salarier
DIAGNOSTIC / CONTEXTE	Le secteur du domicile, avec des équipes diffuses sur le département et des professionnels qui exercent seuls au domicile, est confronté par nature à des contraintes de communication interne importantes. L'écoute des salariés, de leurs difficultés et de leurs propositions est un enjeu fort.
GROUPE PROJET	DIRECTION – CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT – 1 ADMINISTRATIF – 1 TISF
SOUS LA RESPONSABILITÉ	DIRECTION
MOYENS À METTRE EN ŒUVRE	Organisation de la journée : thématiques/invitations partenaires Diffusion du questionnaire
ÉCHEancier	Dernier trimestre 2025
INDICATEUR	Effectivité de la journée – Mesure de la satisfaction des équipes Effectivité de l'enquête – Analyse des résultats partagés

PROJET DE SERVICE
FAMILLE PARENTALITE
2025-2029

6-SERVICE FAMILLE PARENTALITE UNIQUE	
OBJECTIF	Faire de parenthese49 le service unique famille-parentalité au sein du réseau ADMR de Maine et Loire
DIAGNOSTIC / CONTEXTE	A ce jour, les interventions AD/AES au titre de la famille (CAF, MSA, ASE...) sont majoritairement réalisées par l'ensemble des associations du réseau ADMR. L'organisation est peu pertinente : - Manque de lisibilité auprès des partenaires - Complexité administrative - Besoin de professionnalisation de l'évaluation - Pas de disponibilité du personnel qui intervient principalement au titre de la dépendance - ... Cette activité est en forte diminution.
GROUPE PROJET	Direction – Chargé de développement -Fédération ADMR
SOUS LA RESPONSABILITE	Direction-Fédération ADMR
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Décision politique de la fédération ADMR de : - spécialisation de PARENTHESE49 au titre du soutien à la famille, quelque soit la typologie de l'intervention (TISF ou AD/AES) - Toute l'activité famille du réseau ADMR sera exclusivement mise en œuvre par PARENTHESE49 Réaliser une analyse détaillée sur le département des besoins et ressources Procéder au recrutement ou mettre en œuvre des partenariats de mise à disposition de personnel formé avec les associations locales ADMR.
ECHEANCIER	2026
INDICATEUR	100% de l'activité famille AES réalisée par Parenthèse49 Nombre d'heures réalisées Nombre de familles aidées.

7-DEVELOPPER LA PREVENTION PRIMAIRE	
OBJECTIF	Développer la prévention primaire caf notamment sur certains territoires.
DIAGNOSTIC / CONTEXTE	Les prestations réalisées dans la cadre des dispositifs CAF ont très fortement baissé. Nous analysons cette baisse comme suit : - Baisse de la natalité - Mauvaise connaissance des dispositifs CAF par le public et les partenaires - Tensions sur le recrutement (réponse partielle aux besoins) Nous constatons de surcroît une très forte disparité territoriale des prestations réalisées dans le cadre des dispositifs CAF (Baugeois, Vihiersois...)
GROUPE PROJET	Direction -Chargée de développement – Responsables de secteurs
SOUS LA RESPONSABILITE	Direction
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Création d'un poste de chargé de développement. Création d'outils de communication sur les dispositifs Ciblage des territoires prioritaires Développer les partenariats auprès de « prescripteurs » potentiels.
ECHEANCIER	Création du poste réalisé en mars 2025. Sur 3 ans
INDICATEUR	Evolution globale de l'activité CAF : - En nombre d'heures - En nombre de familles accompagnées - En taux de réponse aux demandes Evolution de l'activité CAF sur les territoires sous-dotés.

8-DEVELOPPER DE NOUVELLES PISTES D'INTERVENTION	
OBJECTIF	Apporter les compétences du service sur des dispositifs non explorés localement jusqu'alors
DIAGNOSTIC / CONTEXTE	PARENTHÈSE49 intervient à plus de 95% dans le cadre de mesure CAF ou de prises en charge Prévention/Protection. Les champs d'intervention sont limités au cadre réglementaire de l'aide à domicile. Les compétences du service et de ses professionnels devraient pouvoir être mises à profit sur d'autres champs que ceux habituellement investis et/ou selon d'autres modalités.
GROUPE PROJET	Direction-cadres de secteur-administrateur-Fédération ADMR-chargée de développement
SOUS LA RESPONSABILITE	Direction
MOYENS A METTRE EN OEUVRE	Réponse à appels d'offre Porter à la connaissance des partenaires et financeurs des dispositifs innovants qui ont pu démontrer leur pertinence sur d'autres territoires.
ECHEANCIER	Sur la durée du projet de service
INDICATEUR	Nombre de projets déposés Nombre de projets réalisés